



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

PV du CA exceptionnel du Mardi 12 avril 2022 en présence exclusivement

Présents : P. Aloupis, J.-L. Baldacci, C. Baruch, I. Béguier, P. Blayau, J. Boulanger, D. Bourdin, E. Chervet, A. de Cazanove, P. Denis, N. Franck, A. Gibeault, M. Gibeault, P. Krzakowski, ML Léandri, F. Moggio S. Pons-Nicolas, A. Rosenberg, A. Sitbon, H. Suarez-Labat, G. Welsh

Représentés : J. Angelergues, I. Martin-Kamieniak, D. Ribas

Invités permanents : J. Chambrier-Slama, M. Loukomskaïa,

Invités : B. Chervet, G. Diatkine, E. Sparer

Ce C.A. exceptionnel est introduit par la Présidente, C. Baruch.

Ce C.A. est réuni pour que les administrateurs puissent débattre du texte intitulé : « Ukraine : Position officielle de la SPP ».

La Présidente rappelle que les membres du CA ont été consultés par mail avant toute décision, afin de connaître leur opinion sur l'opportunité de poser un tel acte face à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, en sus de la condamnation ferme d'une telle action. Une demande a également été faite auprès de la FEP et de l'IPA (J. Artolaya, notre link à l'API, et avec B. Chervet, membre de l'excom de l'API), pour connaître leurs propres positions. Le Comité exécutif de la FEP, dirigé par H. Blass, nous a envoyé une position proche de celle que nous nous apprêtons à prendre. Suite aux réponses, (deux administrateurs n'avaient pas répondu, sept demandaient d'attendre une réunion du CA, deux étaient opposés à une position sur ce sujet, et douze se déclaraient favorables à cette position) et malgré certaines demandes de prendre davantage de temps, le Bureau du 22 mars a élaboré cette "position de la SPP", et l'a diffusée aux membres de la SPP, aux présidents des sociétés de la Fédération Européenne, et à la présidente et secrétaire générale de l'API. Elle est également en ligne sur notre site internet.

La diffusion de cette position a donné lieu à de nombreuses réactions d'opposition et de soutien. Face à la gravité de la situation en cours et à l'intensité des réactions, la tenue d'un CA exceptionnel et en présence exclusive, est apparue indispensable pour permettre des échanges et des éclaircissements.

Après lecture du texte, la Présidente précise qu'à cette réunion du bureau du 22 Mars 2022, étaient présents sept personnes sur les dix habituelles ; Alain Gibeault en particulier n'était pas présent car il s'agissait d'un bureau restreint, et C. Baruch s'excuse auprès de lui que la discussion puis la décision de publier le texte dont il est débattu aient, de facto, eu lieu en son absence, malgré sa fonction de Conseiller aux Affaires Internationales.

Pourquoi l'urgence ce jour-là ?

Il est nécessaire de revenir à la situation en temps réel de l'évolution de la situation internationale à ce moment-là. L'invasion en était à ses débuts, et le monde entier était abasourdi. Une absence de réaction immédiate ne pouvait être entendue que comme une façon de fermer les yeux sur la violence inouïe de la situation, et aurait constitué un acte par défaut aussi violent que contraire à l'éthique.

Nous étions également confrontés à une demande de plus en plus pressante provenant de sources diverses : La Société Ukrainienne demandait expressément un blocus total de tout échange avec nos collègues russes, les sociétés baltes emboîtaient le pas, et des membres de la SPP nous demandaient quelles décisions prendre vis à vis de leurs engagements auprès de collègues russes et de collègues ukrainiens (analyses navette, supervisions, séminaires, cours universitaires...). Il s'avérait que convoquer un C.A. impliquait un délai d'au moins quinze jours, ce qui est apparu au bureau comme bien trop long face à la temporalité brutale et immédiate de l'invasion. La position de la SPP prise par le Bureau a été mesurée : demande de suspension des activités avec les institutions officielles russes, tout en maintenant les échanges de formation et de partage scientifique avec nos collègues russes.

Le Bureau de la SPP étant élu par le CA, lui-même élu par l'ensemble des membres, a délégation pour prendre les décisions qui lui semblent nécessaires, et pour autant doit en rendre compte ensuite au CA : d'où l'importance de ce CA exceptionnel.

La discussion entre les administrateurs fait émerger les points suivants :

- Les difficultés pour les patients russes en analyse et les collègues russes en supervision avec des membres de la SPP : devons-nous imputer ces difficultés au communiqué de la SPP ou à la réalité d'un environnement dérégulé et violent du fait de la guerre ?
- Le processus de prise de décision de publication du texte de la SPP : trop rapide, trop urgent, trop isolé du CA, ou rendu nécessaire par l'actuel et par l'éthique ?
- Le texte du communiqué : de l'avis commun, insuffisamment clair, notamment sur ce qui est entendu dans le mot « institution ».
- Des précisions sont données par différents administrateurs, relatives aux Universités russes et à l'Université privée où des membres de la SPP délivrent leurs enseignements, comme à l'ambiance générale qu'une collègue décrit emprunte de « déni total de réalité » en Russie. Des collègues recueillent des avis différents en provenance de collègues russes, certains annonçant la fin de la psychanalyse française en Russie du fait de la position exprimée par la SSP ; d'autres faisant connaître à l'inverse leur reconnaissance pour cette position claire.
- La Directrice de l'Institut de psychanalyse de Paris rend compte de la grande difficulté actuelle pour des AEF russes demandant en ce moment leur fin de cursus, alors qu'ils ne peuvent pas se déplacer et que rien ne laisse penser qu'ils pourront venir prochainement à Paris.

- La déclaration du comité exécutif de la FEP n'a pas été suivie d'une déclaration officielle. 12 sociétés européennes ont fait part de leur opposition à toute suspension avec les collègues russes.
- L'emploi du terme éthique a été discuté
- L'API a réagi en deux temps, d'abord en se positionnant contre la guerre, puis en décidant de nommer l'attaquant et les victimes de l'attaquant. Mais la prudence est ce qui fait pour le moment l'unanimité à l'API, prudence en particulier dans les échanges de communications, rien n'étant garanti de la moindre confidentialité. En tout cas une grande retenue prévaut à l'API.
- Parmi les administrateurs, des positions très différenciées sont exposées : certains administrateurs souhaitent, au-delà de la question de la forme, que la SPP expose clairement qu'elle refuse de travailler avec les institutions russes en tant que représentant le pouvoir en place qui a déclenché cette guerre ; le silence sur une guerre apparaît à ces administrateurs comme un acte en soi. D'autres administrateurs pensent qu'une société scientifique ne doit pas prendre position dans le temps court sur des conflits politiques. La question est alors à nouveau posée de la différence entre politique et éthique. Il apparaît qu'une position de principe (afficher une position face à des conflits entre pays) n'est pas tenable, et que notre société peut se réserver d'apprécier les situations quand elles se présentent, dans leur contexte.
- Plusieurs administrateurs remercient le bureau d'avoir écrit un texte équilibré, qui permette les relations individuelles et refusent les coopérations avec des institutions russes.
- Après deux heures de discussion, le C.A. prend la décision de voter en posant ainsi les questions :

LE C.A. souhaite-t-il garder le texte actuel, en clarifiant la position, c'est-à-dire en explicitant ce qui est concerné par la suspension ?

Réponse : OUI

OU

LE C.A. souhaite-t-il abandonner ce texte ?

Réponse : NON

VOTE :

OUI : 18

NON : 6

Le texte sera donc conservé avec des éclaircissements, et représenté ainsi au prochain C.A.

Fin du CA à 23H10

Anne Rosenberg
Secrétaire Générale

Marie-Laure Léandri
Secrétaire Générale Adjointe